

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2026

RÉDUIRE LES RISQUES SANITAIRES LIÉS AUX CONTAMINATIONS AU CADMIUM
DANS L'ALIMENTATION - (N° 2839)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 24

AMENDEMENT

présenté par

M. Biteau, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 3, après le mot :

« milligrammes »,

insérer les mots :

« de cadmium ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel